

La Face Cachée !

Les secrets de la Belgique sont des secrets de Polichinelle: sitôt révélés, sitôt éventés.

Il y a trois mois un jeune biographe déclenchait un scandale en faisant allusion à un enfant naturel d'Albert II. Le lendemain, plusieurs journaux publiaient un dossier complet sur Delphine Boël, artiste à Londres.

D'autres annonçaient qu'ils ne diraient pas ce qu'ils savaient. Tous savaient évidemment depuis longtemps. Deux mois plus tard, dans son discours de Noël, Albert II évoquait *La crise que notre couple a traversée il y a plus de trente ans, période de crise qui nous a été rappelée il y a peu*. Reconnaissance on ne peut plus claire de Delphine.

Ceux qui n'ont pas compris ne comprendront jamais.

Le fait que le prince Laurent ne soit pas le fils d'Albert n'est pas officiellement reconnu. L'intéressé ne s'en défend pourtant pas beaucoup: *Je sais qu'on m'a traité de bâtard. Mais quoi qu'il en soit, le jour où j'ai été conçu, je n'étais pas là !. Donc, je ne peux pas dire et je n'ai jamais dit que je n'étais pas le fils du Roi (La Dernière Heure, 30/10/'98)*. Attendons le discours de Noël d'Albert l'année prochaine, s'il y en a un.

Puisque la Belgique peut tout absorber, et qu'on en est à enfoncer des portes entrouvertes, pourquoi ne pas se tourner vers la plus intéressante, celle qui sépare l'affaire Marc Dutroux du Palais Royal ?

Ceci nous oblige à passer au-delà du chromo même modernisé de la famille royale.

Delphine, fruit d'une crise de couple appartenant à la "**vie privée**" d'Albert et Paola. Telle est la version soft de l'histoire. En réalité, la crise de couple dure depuis plus de trente ans, et ses retombées débordent largement la sphère privée. Il est de notoriété publique même si personne ne le dit publiquement qu'Albert a toujours apprécié la compagnie des prostituées, aussi bien à Ostende il y a plus de trente ans (où il fit scandale à l'hôtel *La Renommée*), que récemment à Cannes, où une call-girl à qui il avait offert des bijoux de chez Cartier lui vola son carnet de chèques après son retour en hâte à Bruxelles, suite à l'évasion de Marc Dutroux (*Le Soir* 29/5/'98, *La Libre Belgique* 30/5/'98, *La Dernière Heure* 6/6/'98).

Il faut dire que la consommation de prostituées est une tradition du Palais. Léopold II, neveu de la reine Victoria, était client d'un réseau de prostitution anglais fournissant de très jeunes filles. Plus tard, il rencontra Caroline, prostituée de 16 ans, qu'il épousa sous le nom de Baronne de Vaughan (Baronne de Vaughan, *Presque Reine*, Le Cri, 1998, A. Hochschild, *King Leopold's Ghost*, Pages 221-224).

Au sujet de Léopold III, le chef de la Sûreté allemande en Belgique pendant la guerre, Canaris, a déclaré lors de ses interrogatoires, qu'il avait rendu service au roi en remplissant *certaines missions de caractère privé* à Knokke et à Berchtersgaden, ces missions n'étant rien d'autre que ce qu'on appelle aujourd'hui un "**service d'escorte**" c'est-à-dire, la recherche des prostituées (E. Raskin, *Princesse Lilian*, éditions Luc Pire, 1999, Page 109, *Le Peuple* et *Le Monde du Travail* 25/4/'49).

Ce n'est pas l'aspect privé de ces comportements qui doit retenir l'attention, mais bien leurs conséquences socio-politiques. Le statut du Roi entraîne deux conséquences. Pour conserver son autorité morale, il faut occulter ces comportements, ce qui entraîne le développement d'un double langage et d'une double face. D'autre part, et ceci est beaucoup plus grave, les institutions démocratiques sont régulièrement dévoyées pour couvrir le comportement royal et pour imposer la loi du silence. C'est ainsi, par exemple, que le secrétaire du roi Léopold III informa, en 1949, le ministre de la justice *du désir que le roi avait de voir empêchée la divulgation des pièces du dossier Canaris relatives à la vie privée du roi et de la famille royale pendant l'occupation* (Archives Générales du Royaume, *Mémoires inédites* de Jacques Pirenne, Page 535).

Cinquante ans plus tard et malgré l'abdication de Léopold III il est toujours impossible de consulter ces pièces, alors que les dossiers de cette période n'ont jamais fait l'objet d'une telle censure (E. Raskin, *Princesse Lilian*, éditions Luc Pire, 1999, Page 108).

L'inviolabilité du Souverain, garantie par la Constitution, lui permet d'assouvir ses fantasmes sans limites, ceci entraîne un risque **"d'inflation"** dans la débauche et de couverture par les institutions. Quels rapports avec l'affaire Dutroux-Nihoul ? Noyés dans le flot d'informations sur cette affaire, deux petits articles ont indiqué le lien entre les événements actuels et l'ancienne affaire des **"Ballets Roses"**. La gendarmerie aurait découvert que plusieurs des noms figurant dans les vieux agendas de l'épouse du Docteur Pinon par qui le scandale des **"Ballets Roses"** éclata se retrouvaient également dans les carnets d'adresses de Michel Nihoul. C'est pourquoi la gendarmerie aurait exhumé le dossier des **"Ballets Roses"** (*Dimanche Matin*, 2/2/97).

Un autre article anodin du Soir, indiquait que la société de Nihoul fournissait en produits de la mer différents établissements, *dont le Dolo, mais également un club de golf wavrien* (*Le Soir*, 4/4/97). Club de golf qui était précisément un des lieux de partouzes des *Ballets roses*.

À nouveau, ce qui compte dans cette affaire, ce ne sont pas les comportements privés, mais le rôle politico-social des personnalités mises en cause. Rappelons qu'il s'agissait de partouzes auxquelles auraient participé des personnes haut placées des milieux politiques, des affaires, militaires et judiciaires, comme VDB, le Prince Albert, le général Beurir, Blaton et Guy Mathot (J. Mottard, R. Haquin, *Les Tueries du Brabant*, éditions Complexe, 1990, Page 207, PV 15.538-348/81).

Rappelons aussi l'incendie du journal **"Pour"** en 1981, au moment où il s'apprêtait à publier un entretien avec une participante aux partouzes citant les personnalités évoquées plus haut. Après l'incendie, Jean-Claude Garot, rédacteur en chef de **"Pour"** remit à la police judiciaire un enregistrement de cet entretien qui après être passé par les mains du commissaire Marnette se révéla inaudible. Peu après l'incendie, Garot trouva les moyens de s'installer aux États-Unis et d'y créer une nouvelle entreprise.

Le Docteur Pinon, qui avait révélé que sa femme participait à ces partouzes, eut tous les ennuis du monde (Contrôle fiscal, Inspection de l'INAMI, Menaces de mort, etc).

Sa femme, qui se vantait d'être *la meilleure suceuse du Brabant wallon*, fit carrière, comme secrétaire de Jean Gol, puis de De Donnea. Quant au dossier, il mourut d'inanition dans les archives du Palais de justice.

Ce qui était choquant dans ce dossier, ce n'était pas les partouzes entre adultes consentants même princiers mais des témoignages selon lesquels des mineurs y auraient participé et auraient perdu la vie dans des circonstances obscures. Comme le dit très bien Claude Semal: *On peut combattre le crime sans être coïncé du cul* (Claude Semal, *La triple alliance du crime, du secret et du silence*, Alternative Libertaire 224, janvier 2000).

Cependant, l'absence de zèle des enquêteurs n'a jamais permis d'élucider ces faits. Le plus étonnant, à vrai dire, n'est peut-être pas le contenu du dossier des "**Ballets Roses**", mais le fait qu'il ait existé un dossier judiciaire. Car quiconque remue les secrets de Polichinelle du royaume des trente dernières années, découvre de nombreuses affaires du même ordre, qui n'ont jamais eu de conséquence judiciaire. Comme cette soirée qui aurait eu lieu vers 1980, en présence d'Albert, où le très jeune amant d'une certaine **Bébelle** perdit la vie, au cours de ce qu'il croyait être un jeu érotique. *Suicide, ou pendaison érotique*, susurrerait-on le lendemain au Sablon.

Cette mouvance perverse du début des années 1980 est précisément le milieu où trônait Nihoul, qui se fait surnommer depuis peu le: **Prince de la nuit**. Dans son "**autobiographie**", Nihoul parle des boîtes de partouzes *peuplées non seulement par des hommes et des femmes d'affaires, mais également par des politiciens, des avocats, ou des magistrats voire même les épouses de ceux-ci, ainsi que par certaines personnes des deux sexes faisant partie de la noblesse* (M. Nihoul, *Rumeurs et vérités*, Dark and Light publication, 1998, Page 46).

De nombreuses sources confirment que ce Prince a dû croiser l'autre à de nombreuses occasions. Tel serait le scandale qu'il faut à tout prix étouffer. Patrick Moriau fut le premier à mettre les pieds dans le plat sans trop savoir en évoquant des *méga-protections* de Nihoul *dans l'entourage du Palais Royal* (P. Moriau, *Journal d'un Commissaire*, éditions Luc Pire, Page 311). L'opprobre général dont il fut accablé, et la surveillance de la Sûreté de l'État lui firent comprendre qu'il avait touché juste.

Dans un ouvrage récent (J. Noterman, *La République du Roi*, 1999, Page 215), on lit que *les témoins X, en tout cas X1* auraient reconnu Albert parmi leurs tortionnaires. C'est inexact en ce qui concerne le témoignage de X1. Par contre, elle dénonce quelques grands amis d'Albert, anoblis récemment ou membres du Conseil de la Couronne et invités aux noces de Philippe et Mathilde. Quant au témoignage de X3, il implique effectivement le Palais et constitue sans doute la cause majeure d'étouffement des enquêtes de Neufchâteau (voir: Jacques Bertin, *Qui est l'inconnu de l'affaire Marc Dutroux ?*, Politis 577 du 2/12/'99 et A. Bulté, D. De Coninck, M. J Van Heeswyck, *Les dossiers X, Ce que la Belgique ne devait pas savoir sur l'Affaire Dutroux*, EPO, 1999).

Telle est la raison d'État qui explique à la fois le dessaisissement de Connerotte, la petite phrase du procureur Bourlet (**J'irai jusqu'au bout si on me laisse faire**), sa mise sous surveillance, les anomalies de l'enquête sur Julie et Melissa et autres, les disparitions de témoins, la mise à l'écart de l'équipe de De Baets, la libération de Nihoul et ses fanfaronnades. Le fait que le procureur général près la Cour de cassation, Jean-Marie Piret, soit l'ancien chef de cabinet du Roi peut avoir un rapport avec l'accélération de l'étouffement de l'affaire Marc Dutroux.

En même temps que l'enquête sur les enlèvements d'enfants est freinée, on perçoit des signes annonciateurs d'un départ prématuré du Roi. Fiançailles et mariage express de Philippe et Mathilde (sortie de nulle part). Maux de dos spectaculaires d'Albert II (maux de dos *nerveux* avoue-t-il à ses intimes).

Le couple royal vient aussi de s'acheter une confortable propriété dans le Midi.

Tout donne à penser que le Roi s'apprête à s'en aller, ni vu ni connu.

Faut-il le laisser faire ?

En vertu de la Constitution, le Roi est irresponsable: il est à l'abri de toute action en justice, il jouit d'une immunité complète, il échappe à toute poursuite répressive et à toute condamnation pour crime, délit ou contravention.

Mais ce principe d'irresponsabilité et d'inviolabilité de la personne royale a pour corollaire la responsabilité ministérielle. Si le Roi a commis une faute jugée assez grave pour qu'aucun ministre n'accepte de la couvrir, la seule sanction, serait l'abdication (J. Noterman, *La République du Roi*, Page 222).

Par conséquent, s'il apparaissait que l'inconduite d'Albert a servi de protection à Nihoul, V.D.B, Mathot et quelques autres, il faudrait que le gouvernement cesse de couvrir ces actes (Comme le tout puissant CVP-PSC l'a fait pendant des décennies).

Il faudrait aussi qu'une commission d'enquête parlementaire fasse la lumière sur ces protections et que le Roi abdique, sans laisser derrière lui ceux qui ont organisé ce système protectionnel.

Le pays ne s'écroulera pas pour autant.

L'équilibre de l'État belge et de sa population requiert, au contraire, que l'on aille jusqu'au bout des enquêtes sur les enlèvements et les meurtres d'enfants.

L'insolence d'un jeune homme de 18 ans nous a, heureusement, montré que nous n'étions pas condamnés à vivre sous la loi du silence.

La vraie vérité n'est pas celle qui nous est dite, sinon, celle qui reste cachée !